

Communiqué de presse

Lancement de saison touristique sur le canal des Ardennes

Dom-le-Mesnil, le 5 avril 2024. Les travaux programmés sur le premier trimestre 2024 sont en train de s'achever en vue du début de la saison touristique sur le canal des Ardennes. C'est l'occasion d'un coup de projecteur sur cet itinéraire aux attraits multiples et de faire un point d'étape des actions menées par Voies navigables de France avec ses partenaires, depuis la signature, le 20 juillet 2022, du contrat de canal signé avec la Région Grand Est, le Département des Ardennes, chef de file du projet, le Département de l'Aisne et sept collectivités territoriales naviguées.

Plus de 4 millions d'euros investis sur les infrastructures au profit de la navigation sur la période 2022-2024

Depuis la signature du contrat et d'ici fin 2024, Voies navigables de France aura investi plus 4 millions d'euros pour fiabiliser, régénérer et moderniser les infrastructures du canal des Ardennes, tenant ses engagements vis-à-vis des partenaires. En effet, permettre le maintien de la navigation sur le canal en faveur du développement du territoire, exige d'entretenir et de rénover et d'adapter des ouvrages historiques aux enjeux et usages actuels. C'était le souhait déjà exprimé par VNF par les travaux d'ampleurs réalisés pour remettre en service l'écluse de Neuville-Day.

D'ici fin d'année et grâce au partenariat, 24 des 47 écluses identifiées par le contrat de canal auront bénéficié de travaux, pour certains conséquents : génie civil, réfection et/ou remplacement des portes pour favoriser l'étanchéité des ouvrages, travaux de maçonnerie et sur les structures métalliques, modernisation. 19 d'entre elles ont déjà été traitées en 2022 et 2023.

Les chantiers se sont également concentrés sur le renforcement des digues sur plusieurs kilomètres linéaires de biefs afin de sécuriser le canal et le projet de voie verte notamment. En 2024, des travaux d'instrumentation et d'ouvrages de calcul de débits sont programmés sur le réservoir du Bairon, conçu pour alimenter le canal en eau et devenu site de loisirs et de tourisme.



1. Changement des portes de l'écluse de Saint-Aignan 2. Travaux de génie civil – écluse de Semuy. 3. Etanchéité bois réalisée en régie – écluse de Montgon (Crédits photo : Voies navigables de France – 2023, 2024).

Ces investissements significatifs visant à maintenir la navigation sur le canal s'intègrent dans le projet porté par le contrat sur un financement à hauteur de 15,6 millions d'euros sur 10 ans et cofinancé à 70% par la Région Grand Est et VNF, soit respectivement 50% et 20%. Les 30% restants sont financés par les partenaires locaux à hauteur de 15% pour le Département des Ardennes et 15% pour les 5 EPCI (Communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole, Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise, Communauté de communes des Crêtes Préardennaises, Communauté de communes du Pays Rethélois, Communauté de communes des Portes du Luxembourg)

Ils s'ajoutent aux opérations programmées par VNF au titre de la gestion hydraulique pour un montant prévisionnel de plus de 12,5 millions d'euros sur 10 ans et entièrement financés par l'établissement.

Faciliter les projets de territoire et de valorisation touristique sur et autour du canal des Ardennes

Renforcer l'attractivité touristique des territoires ardennais en tirant le meilleur parti de ce que peuvent offrir le canal et ses abords, leurs écosystèmes, les paysages, les activités, le patrimoine est au cœur de l'ambition partagée avec les partenaires du contrat de canal. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans une volonté de transition vers une économie plus verte et durable pour les territoires, dans un souci de préservation de l'emploi et de solidarité entre les territoires.

Gestionnaire du domaine public fluvial, Voies navigables de France **facilite les initiatives de développement touristique sur et autour du canal**. A titre d'exemple, les équipes de VNF sont mobilisées pour **valoriser les maisons éclésières** lorsqu'elles ne sont plus utilisées pour la navigation et qu'elles se prêtent à un nouvel usage. Ainsi une maison a été vendue à la commune d'Attigny en 2019 en vue d'un projet de valorisation touristique et la maison du contrôleur de Le Chesne a pu être vendue à la collectivité dès 2021. Concrètement, 18 maisons éclésières et leurs terrains d'environ 500 m² ont été identifiées dans le cadre du contrat de canal comme pouvant faire l'objet d'un projet. Voies navigables de France a réalisé et financé l'intégralité de l'arpentage des maisons et terrains concernés. La valeur de chaque maison a été estimée par les services du domaine de l'Etat. Chaque collectivité territoriale va être invitée à faire connaître son intention de faire (ou non) valoir son droit de priorité.

C'est ce qui a été réalisé sur 4 maisons éclésières situées à Vouziers, Rilly-sur-Aisne, Nanteuil-sur-Aisne et Seuil, qui ont été proposées à la cession aux collectivités locales par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) en 2023.

Sur le territoire de la Direction départementale Nord-Est de VNF, les EPCI vont prochainement avoir l'opportunité de confirmer leur volonté de se positionner pour acquérir ces biens en vue de leur valorisation, avant que les dossiers ne soient soumis à la procédure de déclassement.

VNF a également **mis à disposition 8 km de linéaire de chemin de halage aménagé** pour permettre le **déploiement de la Voie verte Sud Ardennes portée par le Conseil départemental des Ardennes** et qui offre désormais aux cyclistes un itinéraire sécurisé sur 110 km de canal.

Sur le volet **développement touristique**, Voies navigables de France a engagé à l'échelle nationale, une étude sur les conditions d'implantations et de réussite de **logements insolites** et de guinguettes. Dès 2024, VNF étudiera, en lien avec les partenaires, les opportunités d'implantation d'hébergements insolites sur des terrains le long du canal des Ardennes.

Développer le tourisme fluvial : des chiffres encourageants qui laissent entrevoir une belle saison 2024

Le nombre de passages de bateaux constatés de l'année 2023 est encourageant. Avec un total de plus de 660 passages comptabilisés sur le secteur Pont-à-Bar – Semuy et plus de 430 à l'écluse de Rilly-sur-Aisne, la fréquentation du canal revient à un niveau proche fréquentations des années 2010-2015 (après une fermeture liée à l'incident de l'écluse de Neuville-Day entre 2018 et 2021 et la crise sanitaire qui a impacté largement l'activité économique et le tourisme depuis 2020).



Plaisance sur le canal des Ardennes (Crédits photo – VNF – Didier Gauducheau).

Développer le trafic fret : une expérimentation concluante en 2023

Le canal des Ardennes constitue un trait d'union vers la Belgique. Une expérimentation réussie s'est déroulée en septembre et octobre 2023 avec des bateaux chargés de céréales (potentiel de 60 000 tonnes) venant de Berry au Bac (02). Cela constituait le premier passage d'un bateau de commerce sur l'itinéraire depuis 2017, ouvrant à nouveau des perspectives pour le transport fluvial sur cet itinéraire. Des contacts avec plusieurs affréteurs montrent un regain d'intérêt pour l'itinéraire dans un contexte de transition écologique. Il faut rappeler que le transport fluvial émet 5 fois moins de CO₂ que le transport par camion.

Sur cette initiative, comme plus largement sur les nombreux travaux menés par Voies navigables de France, les équipes œuvrent quotidiennement en proximité et à l'écoute et au service des projets de territoires, avec réactivité et agilité pour un service de qualité, en phase avec l'ambition de développement du trafic et de la valorisation de tout le potentiel qu'offre le canal des Ardennes.



Deux bateaux chargés de céréales ont traversé le canal des Ardennes à l'automne, ouvrant à nouveau des perspectives pour une navigation fret sur l'itinéraire (Crédits photo : VNF – 2023).

A propos du canal des Ardennes

Ouvert à la navigation entre 1827 et 1836, il est un élément d'identité fort du territoire ardennais. Trait d'union entre les vallées de la Meuse et de l'Aisne, les 88 km du canal furent longtemps associés au développement économique et industriel des Ardennes.

Alors que le transport de fret a fortement décru, ce canal de 191 ans offre un potentiel réel de développement touristique et une opportunité pour valoriser les territoires traversés.

La navigation de plaisance, le cyclotourisme, la randonnée ou encore les activités pratiquées au bord de l'eau peuvent en effet générer d'importantes retombées sur une zone géographique largement irriguée par les voies d'eau (canal de la Meuse, canal des Ardennes, celui latéral à l'Aisne et l'embranchement de Vouziers).



Chiffres clés

- 88 km de Dom le Mesnil à Vieux lès Asfeld
- Gabarit : Freycinet
- Types de navigation :
- Plaisance de Dom le Mesnil à Acy Romance
- Plaisance et fret d'Acy Romance à Vieux les Asfeld
- 47 écluses : 33 relevant de la Direction Territoriale Nord Est et 14 gérées par la Direction Territoriale Bassin Seine
- Tunnel de Saint Aignan
- Connexion : à l'ouest avec le canal latéral à l'Aisne, au nord avec le canal de la Meuse
- Partie remarquable : chaîne de 26 écluses de la vallée de Montgon
- Alimentation en eau du canal : par le bief de partage via le lac de Bairon et pompage dans la Meuse, via l'Aisne grâce aux 4 barrages de navigation ou d'alimentation et seuil fixe puis par les écluses et aqueducs de contournement.

Le contrat de canal signé le 20 juillet 2020 sur le site du réservoir du Bairon est le premier du genre et de cette envergure signé par Voies navigables de France. Il s'inscrit dans la lignée du partenariat signé avec la Région Grand Est en février 2022.

Il permet de cofinancer des travaux avec les collectivités (7 financeurs : Région Grand Est, Conseil départemental des Ardennes, 5 EPCI : Communauté d'agglomération d'Ardenne Métropole, Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise, Communauté de communes des Crêtes Préardennaises, Communauté de communes du Pays Rethélois, Communauté de communes des Portes du Luxembourg et deux partenaires signataires (non financeurs) : le Conseil départemental de l'Aisne et la Communauté de communes de la Champagne Picarde).

Le linéaire de voie d'eau concerné par la portée du contrat de canal des Ardennes regroupe :

- le canal des Ardennes (88 km) de Dom le Mesnil (Pont à Bar) à Vieux les Asfeld,
- le canal latéral à l'Aisne (18 km) de Vieux les Asfeld à Berry au Bac,
- l'embranchement de Vouziers (12 km) de Semuy à Vouziers

À propos de Voies navigables de France

Voies navigables de France (VNF) est un établissement public opérateur de l'Etat en charge de la transition écologique dans le fluvial.

Il gère un réseau de 6700 km de canaux, fleuves et rivières qui irriguent les territoires et répond à plusieurs usages : environnementaux, sociaux et économiques.

Ses 4000 agents régulent finement la ressource en eau dans l'intérêt général et le respect de l'environnement.

Voies navigables de France crée également les opportunités de développement des activités sur et autour du fleuve et favorise la transition de notre société vers de nouveaux modèles économiques et écologiques en faveur du fret bas carbone et du tourisme durable.



CONTACTS PRESSE

Voies navigables de France

Direction territoriale Nord-Est

Gaëlle RIMELEN

06 88 09 50 47

gaelle.rimelen@vnf.fr

Direction territoriale

Bassin de la Seine

David GERSEN

06 88 09 50 47w

david.gersen@vnf.fr